



# FEDERATION FRANÇAISE DE PETANQUE ET DE JEU PROVENÇAL



---

## GUIDE PRATIQUE

# PARTENARIATS SCOLAIRES

---

*Ce document a été écrit par les membres de la Direction Technique Nationale de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal.*

*Il a pour objectif de guider les éducateurs et les organes déconcentrés souhaitant créer ou pérenniser leur collaboration avec le milieu scolaire.*

## Le mot du Président de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal



Notre Projet Fédéral 2024 montre l'importance de s'appuyer sur la jeunesse, la modernité, la féminisation et la diversité des pratiques pour que notre fédération continue à se développer. Nous devons donc comme nous l'ont toujours conseillé nos parents : aller à l'école !

Je veux faire aussi référence à l'avis de Monsieur le Recteur de Rennes qui dit : « Et puisque tout commence à l'école, c'est sans doute d'abord là qu'il fallait provoquer le changement. Hors, il faut l'admettre, l'institution scolaire n'est pas prête. Paradoxalement, à une période où les jeux de boules sont pratiqués par tous, ils ont parallèlement à lutter contre une image relativement dévalorisée, héritée de leur histoire, de leur sociologie et de leurs usages dominants. »

La Fédération, dans sa volonté de partenariat, a pu identifier par les actions menées depuis quelques années quels sont les freins et les leviers pour collaborer avec l'Education Nationale.

Il est vrai que la pétanque est socialement associée au ludique et au festif, quand la tendance dominante de l'école est de favoriser le sérieux et la rationalité. Nous avons compris que pour être légitime auprès du monde scolaire, il fallait apprendre à le connaître pour adapter nos outils de suivi et d'accompagnement que nous vous proposons.

Ce guide sur les partenariats scolaires s'appuie sur « Une autre idée de la Pétanque » qui a fait son chemin aujourd'hui en direction du public scolaire à travers des premiers résultats et expériences : des conventions multiples, des rencontres éducatives et sportives et des championnats UNSS.

Un ensemble porteur des valeurs du sport en collaboration avec une fédération qui vise en point central de son projet associatif « une pétanque citoyenne de santé et de bien-être ».

**Joseph CANTARELLI**  
Président de la F.F.P.J.P.

## La Fédération et les partenariats scolaires

Ce guide scolaire est le recueil des documents et des informations nécessaires à toutes personnes élues ou éducateurs désireuses de nouer des relations avec les différents milieux institutionnels et associatifs scolaires.

La FFPJP donne une très grande place au développement de la pratique chez les plus jeunes, et ce guide rentre dans le troisième axe de travail de la Commission Jeune Fédérale : "Ouverture de la pétanque vers des publics jeunes extra-fédéraux".



Si la pétanque est envisagée, au-delà d'un jeu d'adresse, comme une activité d'affrontement et de positionnement stratégique qui mobilise des ressources motrices affectives et cognitives, alors elle peut répondre aux attentes éducatives de l'école. Notre aptitude à organiser, à mettre en sécurité les joueurs, à savoir perdre la tête haute, à savoir gagner avec modestie, fait de nous sûrement un interlocuteur intéressant. Cependant, les clés de la réussite peuvent aussi être ailleurs. Ce guide vous aidera à comprendre :

- La démarche, en connaissant les modes de fonctionnement et les modes de pensée des différents acteurs
- Comment éviter de vouloir purement et simplement transposer l'école de pétanque à l'école primaire
- Pourquoi se garder de présenter la pétanque à l'école comme un moyen de détection et de recrutement
- Comment s'assurer que la participation fédérale dans le cadre scolaire est assurée par un intervenant agréé et autorisé
- Et surtout, à éviter de donner l'impression que l'on va apprendre à l'enseignant à faire son métier, mais lui proposer plutôt de l'aider à diversifier et enrichir son action

Nous restons à votre entière disposition pour collaborer. Vive la pétanque chez les jeunes !

**Loïc FUENTES**

**Membre du Comité Directeur de la F.F.P.J.P.  
Président de la Commission « Jeune »**

## SOMMAIRE

<b>I. La FFPJP s'engage.....</b>	<b>5</b>
A. Les objectifs de la fédération.....	5
B. Les conventions nationales.....	5
C. L'accompagnement de la DTN.....	5
D. Le rôle du Conseiller Technique Fédéral Régional et des organes déconcentrés.....	6
<b>II. Pétanque à l'école : sport et éducation physique.....</b>	<b>6</b>
A. Les apports éducatifs et pédagogiques de la Pétanque.....	6
B. Valeurs et principes de l'école.....	7
C. La structuration de l'Education Nationale.....	7
1. L'enseignement dans le premier degré.....	8
2. L'enseignement dans le second degré.....	8
D. Le Sport Scolaire.....	8
E. Partenariats : niveaux de responsabilité et de conventionnement.....	9
F. Et... dans les Temps périscolaires et extrascolaires.....	10
<b>III. Passer à l'action.....</b>	<b>10</b>
A. Définir le niveau de partenariat.....	10
B. Le B.a.-ba.....	10
C. Le pas à pas pour l'EPS à l'école primaire.....	11
D. Le Pas à Pas à l'USEP.....	13
E. Le Pas à pas à l'UNSS.....	14
F. Le Pas à pas dans la Section Sportive.....	15
G. Les aides éventuelles diverses.....	16
H. Contacts.....	16
<b>IV. Les ressources disponibles.....</b>	<b>16</b>
A. Convention Nationale Pentapartite (2015).....	16
B. Convention Nationale USEP/FFPJP (2014).....	16
C. Convention Nationale UNSS/FFPJP (2015).....	16
D. Convention Type Dptale/Régionale DSDEN-USEP-CD (ou région).....	16
E. Convention Type UNSS-CD (ou région).....	16
F. Convention Type AS/Club.....	16
G. Convention Type Ecole Primaire/Club.....	16
H. Rencontre « Défi-Pétanque » USEP.....	16
I. L'ouvrage « Une autre idée de la pétanque ».....	16

## I. La FFPJP s'engage

---

### A. Les objectifs de la fédération

La Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal souhaite :

- ✓ Valoriser la pétanque comme une activité sportive et éducative
- ✓ Proposer la pétanque comme support pédagogique à l'éducation physique et sportive (EPS)
- ✓ Créer des passerelles entre le monde scolaire et le monde fédéral
- ✓ Prôner la pétanque comme une activité patrimoniale, citoyenne et accessible

### B. Les conventions nationales

Les conventions sont la formalisation du partenariat entre la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal (FFPJP) et le Ministère de l'Education Nationale. Elles permettent de définir et de délimiter l'engagement des signataires dans le développement de la pétanque comme support pédagogique au sein des écoles et établissements scolaires.

Trois conventions nationales sont la base des collaborations :

- La convention nationale pentapartite entre la FFPJP, le Ministère de l'Education Nationale, le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) et l'Union Scolaire de l'Enseignement du Premier degré (USEP)
- La convention nationale entre la FFPJP et l'USEP
- La convention nationale entre la FFPJP et l'UNSS

Ces conventions permettent de définir les projets susceptibles d'être menés sur le territoire. Elles doivent être déclinées par des conventions régionales, départementales et locales.

### C. L'accompagnement de la DTN

Le rôle de la Direction Technique Nationale et des Conseillers Techniques Fédéraux Nationaux (CTFN) consiste à :

- ✓ Coordonner les projets à destination du milieu scolaire (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> degré)
- ✓ Accompagner les responsables régionaux (dirigeants et Conseillers Techniques Fédéraux Régionaux ou responsables ETR) dans leurs projets
- ✓ Proposer des formations à l'attention des éducateurs fédéraux, des conseillers pédagogiques, des professeurs des écoles, des professeurs d'EPS, des animateurs USEP, des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (ETAPS)...etc.
- ✓ Apporter une aide pédagogique dans l'élaboration des documents et des projets
- ✓ Doter les Comités départementaux et/ou régionaux de kits pédagogiques pour toute signature de convention.

## D. Le rôle du Conseiller Technique Fédéral Régional et des organes déconcentrés

Les organes déconcentrés ont pour vocation de soutenir (humainement, financièrement et matériellement) les clubs dans la mise en place des projets scolaires et d'assurer leur pérennité.

Le Conseiller Technique Fédéral Régional (CTFR) ou le responsable de l'ETR est chargé de décliner ces partenariats au niveau régional puis départemental, en lien avec les CTFN.

Son rôle consiste à :

- ✓ Etablir des contacts avec les représentants régionaux et départementaux des institutions scolaires concernées (voir schéma des contacts ci-dessous)
- ✓ Favoriser la signature de conventions entre les institutions scolaires et le monde fédéral
- ✓ Accompagner les clubs dans l'élaboration des projets
- ✓ Soutenir les éducateurs de clubs dans la mise en place d'actions sur le terrain
- ✓ Participer à l'organisation d'évènements et de rencontres promotionnels sur son territoire

## II. Pétanque à l'école : sport et éducation physique

---

### A. Les apports éducatifs et pédagogiques de la Pétanque

La pétanque, pour être présenté au monde scolaire, se définit plutôt comme :

- ✓ Prioritairement un jeu de positionnement stratégique qui répond aux compétences visées des programmes scolaires
- ✓ Un affrontement qui valorise l'apprentissage de la prise de décision (réflexion, évaluation, prise de risque)
- ✓ Une activité qui permet le développement des habiletés motrices (le « lancer » avec coordination, dissociation segmentaire, équilibre, connaissances corporelles, relâchement musculaire)
- ✓ Un jeu à enjeu où l'on apprend à gérer des émotions (contrôle de soi, gestion du stress, acceptation du regard de l'autre, estime de soi)
- ✓ Une pratique qui favorise la communication, l'esprit d'équipe
- ✓ Une activité physique et sportive qui permet d'expérimenter des rôles sociaux (joueurs, arbitres, coach, spectateurs...)

C'est aussi un outil pédagogique permettant le développement de compétences transversales et l'acquisition de démarches d'apprentissages :

- ✓ *Le langage* : vocabulaire, communication orale, écoute
- ✓ *Les mathématiques* : scores, stocks de boules, mesures, géométrie, volume
- ✓ *Les sciences* : pesanteur, trajectoire, dimension, mouvement
- ✓ *L'histoire* : patrimoine, culture française
- ✓ *L'éducation morale et civique* : respect d'autrui, égalité, mixité, règles de vie, respect des règles

## B. Valeurs et principes de l'école

L'école est obligatoire, gratuite, neutre et laïque. Les enseignants bénéficient d'une certaine liberté pédagogique tout en appliquant des programmes nationaux.

## C. La structuration de l'Education Nationale



L'administration de l'Education Nationale est présente à travers les services déconcentrés du Ministère. Son organisation s'articule autour de 30 académies et 97 directions des services départementaux.

Le Ministre est représenté au niveau de l'académie par un recteur d'académie. Une académie regroupe plusieurs départements.

Le recteur d'académie est représenté au niveau départemental par un adjoint, l'inspecteur d'académie – Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (IA-DASEN). Ce-dernier met en œuvre la politique éducative ministérielle dans les écoles, les collèges et les lycées.

## 1. L'enseignement dans le premier degré

L'enseignement dans le premier degré est obligatoire de 3 à 11 ans, c'est-à-dire, de la maternelle au CM2. Chaque département est partagé en circonscriptions (zones géographiques d'environ 30 écoles et 250 professeurs des écoles). Chaque circonscription est pilotée par un Inspecteur de l'Education Nationale (IEN), assisté pour le dossier de l'éducation physique et sportive (EPS) par un conseiller pédagogique de circonscription (CPC EPS).

Chaque école est sous la responsabilité d'un directeur qui assure :

- Le pilotage pédagogique
- Les responsabilités relatives au fonctionnement de l'école
- Les relations avec les partenaires de l'école

Les professeurs des écoles, enseignants polyvalents, sont les responsables pédagogiques de l'enseignement de l'EPS, discipline obligatoire de 3 heures par semaine.

Ils peuvent solliciter pour cet enseignement un intervenant extérieur en raison de son expertise technique. Cet intervenant doit obligatoirement être autorisé par le directeur d'école et recevoir un agrément du IA-DASEN (voir *Pas à Pas dans l'Ecole Primaire*).

## 2. L'enseignement dans le second degré

L'enseignement du second degré regroupe les collèges et les lycées (EPL) dirigés par des chefs d'établissements. Les professeurs d'EPS enseignent généralement sans intervenant extérieur. Ils peuvent cependant solliciter un partenariat dans le cadre de leur mission d'animateur d'association sportive d'établissement (UNSS).

Le recours à un intervenant extérieur qualifié est obligatoire dans le cadre de l'ouverture d'une section sportive scolaire, des horaires de pratiques aménagées (jusqu'à 6h/semaine) sont alors envisagés.

### D. Le Sport Scolaire

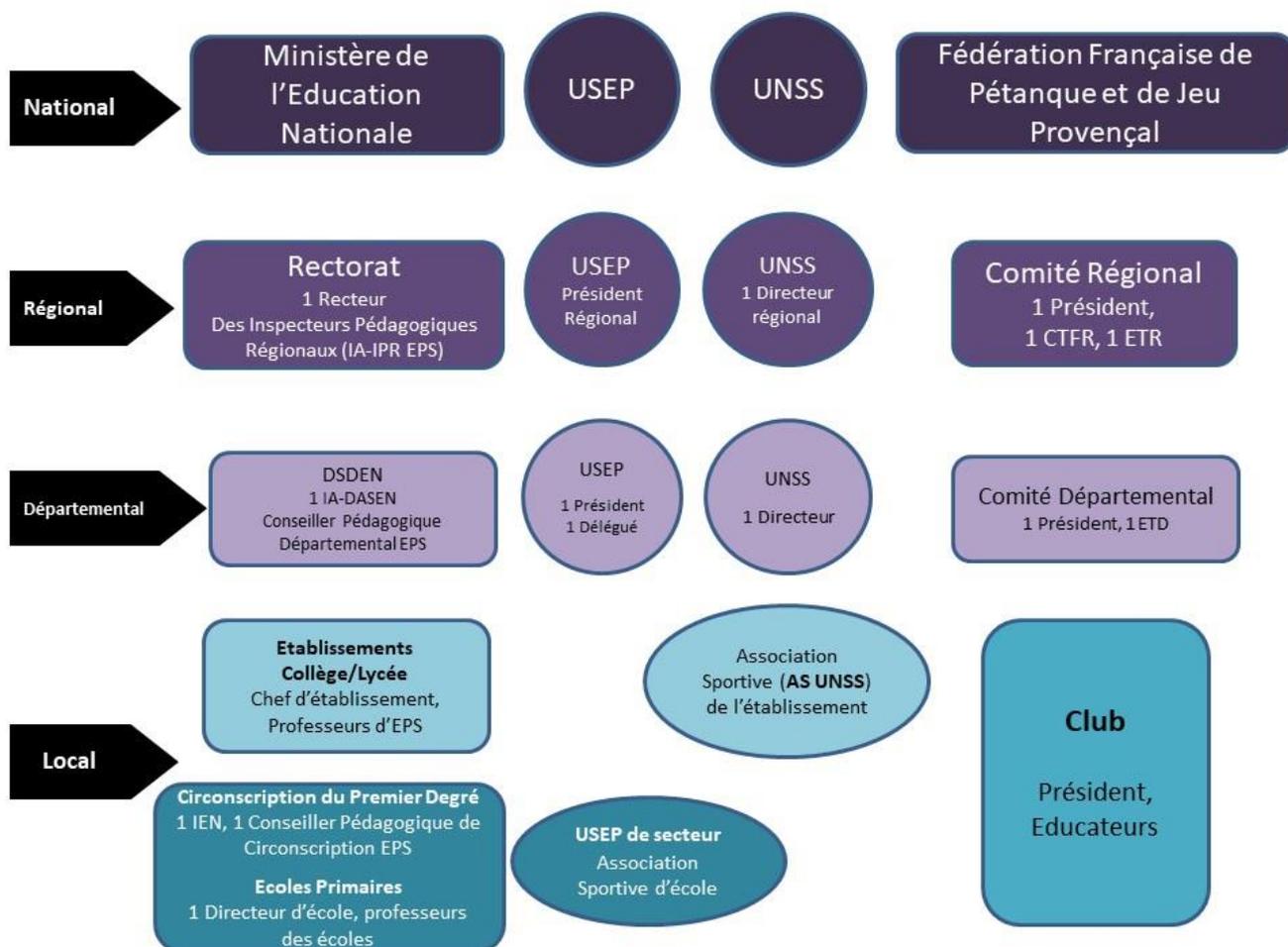
En prolongement de l'enseignement obligatoire de l'EPS, les activités sportives volontaires des élèves sont organisées par les associations sportives scolaires des écoles et établissements.

L'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP) est la fédération sportive de l'école primaire publique. Les enseignants sont volontaires.

L'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) est la fédération sportive des collèges et des lycées. Les heures effectuées par les enseignants d'EPS sont incluses dans leur temps de service.

L'UGSEL est l'Union Générale Sportive de l'Enseignement libre et relève de la Fédération Sportive éducative de l'enseignement catholique.

## E. Partenariats : niveaux de responsabilité et de conventionnement



A chaque niveau de responsabilité peuvent être signées des conventions entre les institutions afin d'officialiser la collaboration. Voici quelques généralités :

- **A l'échelle régionale**, le Rectorat est rarement conventionné avec une fédération. Des conventions peuvent s'établir entre le comité régional FFPJP et l'USEP Régional, et surtout entre le comité Régional FFPJP et la direction régionale de l'UNSS.
- **A l'échelle départementale**, le partenariat le plus solide concerne les 3 institutions : DSDEN-USEP-CD ou DSDEN-UNSS-CD en signant une convention tripartite. Dans le cas où ceci ne peut aboutir, il est possible de signer des conventions bipartites : USEP-CD ou UNSS-CD
- **A l'échelle locale**, des conventions peuvent s'établir entre un club et une AS d'un collège ou lycée. Les conventions entre une école primaire et un club se font plus rares, elles s'intègrent dans le projet pédagogique EPS de l'école.

## F. Et... dans les Temps périscolaires et extrascolaires

En dehors de l'EPS, du sport scolaire et du club, il existe des temps de pratique pris en charge par d'autres institutions :

### **Le temps périscolaire :**

Des activités sportives de loisir peuvent être proposées aux jeunes immédiatement avant ou après les temps scolaires. Elles dépendent en général des collectivités qui peuvent faire appel à des prestataires, dont les clubs sportifs. L'organisation générale est souvent définie dans le projet éducatif territorial (PET), et peut s'intégrer aujourd'hui aussi dans le dispositif « plan mercredi » de l'Etat.

### **Le temps extrascolaire :**

Des activités sportives de loisir peuvent être proposées aux jeunes, généralement pendant les vacances scolaires. Il s'agit par exemple de centre de loisirs, colonies de vacances...etc.

## III. Passer à l'action

### A. Définir le niveau de partenariat

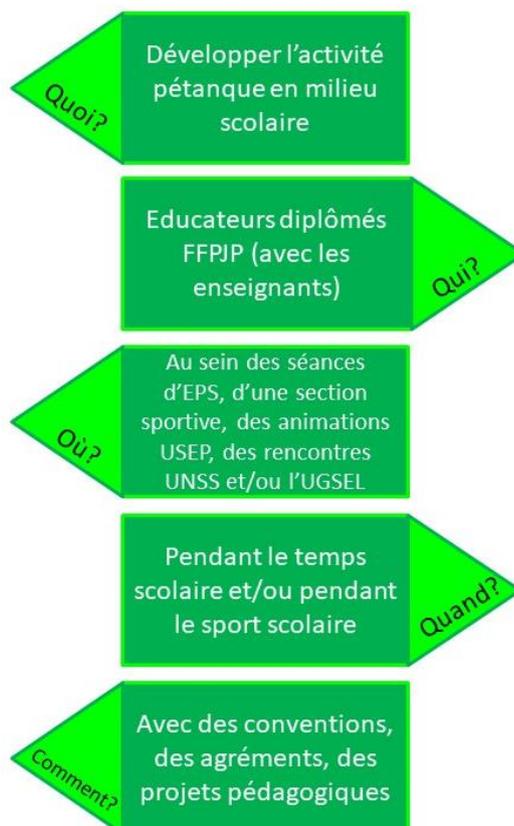
Plusieurs niveaux de collaboration peuvent exister avec les institutions du monde scolaire :

**Niveau 1 :** La mise à disposition d'un boulodrome, de matériel et l'aide à la préparation des espaces, sans intervention pédagogique dans le cadre des séances d'EPS ou du sport scolaire. Une convention de mise à disposition est nécessaire.

**Niveau 2 :** L'intervention et l'accompagnement dans le cadre du sport scolaire (USEP, UGSEL, UNSS)

**Niveau 3 :** L'intervention pédagogique avec l'enseignant dans le cadre des séances d'EPS et dans les sections sportives

### B. Le B.a.-ba



## C. Le pas à pas pour l'EPS à l'école primaire

### La pétanque pour lancer, comprendre et communiquer

L'EPS est un enseignement obligatoire à l'école qui s'adresse à tous les élèves. Elle vise le développement de compétences précisées dans les programmes scolaires : la pétanque s'inscrit dans le champ d'apprentissage « conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel ». Dans le cadre des interventions en EPS, le principe de base est de ne pas se substituer à l'enseignant.

#### **ETAPE 1**      ***Je m'engage***

Je suis éducateur du club :

- Je souhaite m'impliquer auprès d'une école
- Je suis sollicité par une école pour intervenir avec le professeur des écoles pendant les séances d'EPS

#### **ETAPE 2**      ***Je contacte***

Je prends contact avec le président de mon club qui en informe le comité départemental. Le comité m'informe des conventions et partenariats actuels au sein du département.

Je prends contact avec le directeur d'école et le ou les professeurs des écoles intéressés pour échanger sur un projet pédagogique commun.

#### **ETAPE 3**      ***Je participe***

Je peux prendre connaissance des programmes scolaires de l'éducation physique et sportive sur le lien : <https://www.education.gouv.fr/cid4363/le-sport-a-l-ecole-elementaire.html>

Je participe à l'élaboration du projet pédagogique commun. Ce projet est sous la responsabilité de l'enseignant, il doit préciser :

- Les responsabilités de chacun
- Les conditions de sécurité
- Les objectifs des séances
- Le contenu des séances (situations pédagogiques)
- Les modalités d'évaluation
- Les modalités pratiques d'organisation (lieu, horaire, installations mises à disposition, matériel, et la période d'intervention généralement d'un cycle EPS de 6 à 8 séances)



Les contenus et les objectifs de séances doivent répondre aux programmes scolaires en vigueur. La démarche d'enseignement n'est pas la même qu'en école de pétanque.

#### **ETAPE 4**      ***Je suis autorisé***

Je demande un agrément de l'éducation nationale par l'intermédiaire du directeur d'école. Pour ma demande d'agrément, je fournis des informations administratives et une copie de mon diplôme fédéral.

*Le directeur d'école contacte l'IEN et le conseiller pédagogique de circonscription qui coordonnent la demande d'agrément auprès de l'IA-DASEN.*

*Les services de la DSDEN habilités vérifient le fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJASV).*

L'agrément est validé, je suis autorisé à intervenir par le directeur d'école.

#### **ETAPE 5      *J'interviens***

J'interviens avec l'enseignant selon les modalités inscrites dans le projet pédagogique.

#### **ETAPE 6      *Je fais un bilan***

Je fais une évaluation et un bilan (qualitatif et quantitatif) de mon action que je peux transmettre à mon club, mon comité et la DTN.

## D. Le Pas à Pas à l'USEP

### La pétanque pour développer l'éthique sportive

La rencontre USEP est à la fois associative, sportive et éducative. Elle s'inscrit dans le prolongement de l'enseignement de l'EPS ou propose la découverte d'activités pour s'approprier la culture sportive. Les élèves partagent des activités sportives basées sur le plaisir de pratiquer, la coopération et l'inclusion. La rencontre « défi-pétanque » n'est pas finalisée par un classement des équipes.

#### **ETAPE 1      *Je m'engage***

Je suis éducateur du club :

- Je souhaite m'impliquer auprès de l'USEP
- Je suis sollicité par l'USEP pour intervenir sur une rencontre découverte, ou de fin de cycle

#### **ETAPE 2      *Je contacte***

Je prends contact avec le président de mon club qui en informe le comité départemental. Le comité m'informe des conventions et partenariats actuels au sein du département.

Je prends contact avec le président de secteur ou les responsables départementaux de l'USEP pour échanger sur un projet commun.

#### **ETAPE 3      *Je participe***

Je prends connaissance du document USEP/FFPJP « Le défi-Pétanque : un espace de liberté, de choix et de vivre ensemble », qui servira d'appui au projet. (Voir Annexe)

Je participe à la conception et à l'organisation de la rencontre qui doivent préciser :

- Les responsabilités de chacun
- Les conditions de sécurité
- Le contenu de la rencontre (les situations/ateliers)

Les modalités pratiques d'organisation (lieu, horaire, installations mises à disposition, matériel, personnes ressources)

#### **ETAPE 4      *Je suis autorisé***

1. Si j'apporte mon aide uniquement sur la logistique (matériel, mise à disposition et préparation des terrains...etc.) et que je n'ai pas d'intervention directe auprès des élèves, ceci ne nécessite pas de démarche particulière. Une convention de mise à disposition du boulodrome peut être signée.
2. Si j'interviens sur le plan pédagogique et dans le temps scolaire (animation d'une rencontre), je dois alors demander l'agrément éducation nationale (cf pas à pas 1)

#### **ETAPE 5      *J'interviens***

J'interviens avec les enseignants, animateurs et responsables USEP selon les modalités inscrites dans le projet de la rencontre.

#### **ETAPE 6      *Je fais un bilan***

Je fais une évaluation et un bilan (qualitatif et quantitatif) de mon action que je peux transmettre à mon club, mon comité et la DTN.

## E. Le Pas à pas à l'UNSS

### La pétanque pour devenir citoyen sportif

L'UNSS favorise le passage de la pratique sportive scolaire vers le monde fédéral. La création récente d'un championnat de France UNSS pétanque en collège, lycée et sport partagé illustre ce rôle de passerelle. Ce championnat utilise une forme compétitive proche des épreuves fédérales mais aussi des formes plus innovantes et éducatives. L'UNSS met en avant la responsabilisation des jeunes à travers les rôles sociaux, la mixité et la formation des jeunes arbitres.

#### **ETAPE 1      *Je m'engage***

Je suis éducateur d'un club :

- Je souhaite m'impliquer auprès de l'UNSS
- Je suis sollicité par un professeur d'EPS ou le directeur départemental UNSS pour intervenir sur une journée découverte multisports ou un championnat

#### **ETAPE 2      *Je contacte***

Je prends contact avec le président de mon club qui en informe le comité départemental. Le comité m'informe des conventions et partenariats actuels au sein du département.

Je prends contact avec un professeur d'EPS pour échanger sur des modalités de collaboration.

#### **ETAPE 3      *Je participe***

Je prends connaissance de la fiche Sport UNSS Pétanque et le livret Jeune Arbitre (Annexe).

Je définis avec le professeur d'EPS et le directeur départemental les modalités de collaboration :

- Aide à la mise en place des conditions de sécurité
- Aide à l'organisation sportive de la compétition
- Aide matérielle et la mise en place des terrains
- Aide à la formation et l'évaluation des jeunes arbitres

#### **ETAPE 4      *J'interviens***

Je participe à l'organisation de la rencontre UNSS selon les modalités de l'étape 3.

#### **ETAPE 5      *Je fais un bilan***

Je fais une évaluation et un bilan (qualitatif et quantitatif) de mon action que je peux transmettre à mon club, mon comité et la DTN.

## F. Le Pas à pas dans la Section Sportive

### La pétanque pour devenir compétiteur

#### **ETAPE 1**     *Je m'engage*

Je suis éducateur titulaire d'un diplôme d'Etat Pétanque, d'un CQP Pétanque, ou d'une carte professionnelle pétanque (pour les BF1 obtenues avant 2007) :

- Je souhaite m'impliquer dans l'ouverture d'une section sportive pétanque
- Je suis sollicité par un professeur d'EPS et/ou le principal ou proviseur de l'établissement pour ouvrir et intervenir dans une section sportive

#### **ETAPE 2**     *Je contacte*

Je prends contact avec le président de mon club qui en informe le comité départemental.  
Je prends contact avec le professeur d'EPS en charge de la section sportive ou le chef d'établissement.

#### **ETAPE 3**     *Je participe*

Je prends connaissance de la circulaire de l'éducation nationale sur les sections sportives du 29/09/2011 sur le lien suivant :

[https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=57926](https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=57926)

Je participe à la conception de la convention entre le club et l'établissement ou le comité et l'établissement. (Voir annexe convention type AS/Club).

#### **ETAPE 4**     *J'interviens*

J'interviens selon les modalités établies dans la convention sur les entraînements prévus pour les élèves de la section sportive.

#### **ETAPE 5**     *Je fais un bilan*

Je fais une évaluation et un bilan (qualitatif et quantitatif) de mon action que je peux transmettre à mon club, mon comité et la DTN.

## G. Les aides éventuelles diverses

Il est possible de contacter le CTFR ou CTFN pour l'accompagnement d'une formation des éducateurs de clubs intervenants dans une école, ou pour une formation des professeurs des écoles et professeurs d'EPS.

Des kits scolaires (boules adaptées Obut, cercles, buts....) sont en vente à la SAOS de la Fédération à des tarifs préférentiels.

## H. Contacts

### **La Direction Technique Nationale de la FFPJP :**

13 Rue Trigance, 13002 MARSEILLE

[dtn@petanque.fr](mailto:dtn@petanque.fr)

04 91 14 05 80

### **L' élu en charge de la commission jeune à la FFPJP :**

M Loïc FUENTES

[loic.fuentes@petanque.fr](mailto:loic.fuentes@petanque.fr)

06 71 62 64 85

### **La Conseillère Technique Fédérale en charge du dossier scolaire :**

Mme Anna MAILLARD

[a.maillard@petanque.fr](mailto:a.maillard@petanque.fr)

06 40 11 06 58

## IV. Les ressources disponibles

---

- A. Convention Nationale Pentapartite (2015)
- B. Convention Nationale USEP/FFPJP (2014)
- C. Convention Nationale UNSS/FFPJP (2015)
- D. Convention Type Dptale/Régionale DSDEN-USEP-CD (ou région)
- E. Convention Type UNSS-CD (ou région)
- F. Convention Type AS/Club
- G. Convention Type Ecole Primaire/Club
- H. Rencontre « Défi-Pétanque » USEP
- I. L'ouvrage « Une autre idée de la pétanque »

*Ces annexes sont des outils pour vous accompagner dans vos démarches respectives.  
Elles sont à télécharger directement sur la page internet où ce guide est présenté.*